



GUIDE D'ACCUEIL

Corps de cadets 619 de Beauceville

COORDONNÉES



Nos bureaux sont situés au Manège militaires de Beauceville
870A rte Kennedy Beauceville



Numéro de téléphone : 418-774-3349 option 4
Les messages seront écoutés les mercredis soir en début de soirée



Site internet : cc619.com
Page Facebook : <https://www.facebook.com/619-Beauceville-146278128747362/>
(619 beauceville)



Adresse postale : Corps de Cadets 619 de Beauceville
870A rte Kennedy Beauceville, G5X 1B6



Notre groupe Facebook (FB) est un moyen très efficace pour communiquer entre membres. Nous préconisons l'utilisation de cet outil de communication, car il est simple, gratuit et très accessible.

Évidemment, rien d'ordre privé sur FB, c'est donc pour cette raison que toutes les règles de fonctionnement de l'unité (voir plus loin dans ce document) y sont appliquées pour nos cadets.

De plus la prudence sur les réseaux sociaux est de mise, nous demandons à nos membres d'utiliser des pratiques exemplaires sur internet.

Exemples :

- Limités la quantité de renseignements personnels que vous affichez sur vos profils par quelqu'un. Présumez que tout ce que vous publiez sur internet peut être consulté par quelqu'un.
- Assurez-vous de configurer adéquatement les paramètres de sécurité de votre compte de médias sociaux afin de restreindre le nombre de personnes qui peuvent accéder à vos informations
- Nous recommandons de discuter de ces pratiques exemplaires liées aux médias sociaux avec les membres de votre famille et vos amis afin d'éviter qu'ils diffusent de l'information des photos ou des commentaires non désirés.

COMMUNICATION

Pour signaler une absence ou parler avec un membre du personnel:

(418-774-3349 option 4)

Nous sommes sur place les mercredis entre 18h30 et 21h du mois de septembre au mois de juin. Laissez un message sur la boîte vocale et nous vous contacterons dans les meilleurs délais.

Numéros de téléphone des officiers:

Certains officiers donnent leur numéro de téléphone à des cadets en cas de questions ou autre. Ce sont leurs numéros personnels. SVP ne pas diffuser à tous, afin de respecter la vie privée de notre personnel.

Communication des messages de la semaine :

Vous avez la responsabilité de vous informer et de lire tous les renseignements qui sont publiés à toutes les semaines en utilisant le site Internet de l'unité cc619.com. La page Facebook : <https://www.facebook.com/619-Beauceville-146278128747362/> est utilisée pour y déposer les photos des activités.

LE COMITÉ RÉPONDANT

Le fonctionnement du mouvement des cadets est basé sur un partenariat entre les Forces canadiennes et un partenaire civil appelé la Ligue des cadets de l'Armée du Canada. Chaque partenaire exerce des responsabilités bien spécifiques à remplir. La ligue est représentée au niveau du corps de cadets par un comité répondant.

Qu'est-ce qu'un comité répondant ?

Le comité répondant est un groupe de personnes désirant s'impliquer au sein du Corps de cadets. Il a pour fonction de soutenir financièrement le CC et de travailler étroitement et en collaboration avec le commandant afin de réaliser les objectifs fixés annuellement.

Le comité est le lien entre la partie militaire (commandant et officiers) et la partie civile (parents). Le comité répondant s'assure de trouver le financement nécessaire pour différentes activités sportives, musicales, et même quelques petites soirées (Halloween, Noël), voyage de fin d'année, l'achat et l'entretien des équipements et toutes les fournitures nécessaires au bon fonctionnement qui n'est pas couvert par le budget public des Forces Armées Canadiennes.

Le comité est aussi responsable d'organiser les campagnes de financement et les recherches de commandites en cours d'année.

Comment puis-je m'impliquer en tant que parents

La tâche principale du comité civil est de trouver les fonds nécessaires au bon fonctionnement du Corps de Cadets pour répondre aux attentes des jeunes en termes d'activités et de matériel. La participation des parents bénévoles est primordiale au bon fonctionnement du corps de cadets. C'est grâce à votre implication, que le corps de cadets peut soutenir financièrement les activités. En plus de s'impliquer

dans l'organisation, le comité s'occupe du filtrage des bénévoles, du recrutement de nouveaux membres, etc. Le comité civil sollicite donc votre aide pour :

Devenir membre du comité civil :

Le comité est toujours à la recherche de personnes dynamiques qui désirent s'impliquer et donner un peu de leur temps. Les membres du comité se rencontrent environ une fois par mois, le mercredi soir entre 18h45 et 21h au manège militaire durant la soirée d'instruction, afin de discuter et prendre des décisions de soutien logistique et financier du corps de cadets.

Participer aux campagnes de financement :

Il y a une campagne de financement principale au courant de l'année, soit une activité de collecte de contenants consignés le 2 janvier toute la journée ou toute autre activité jugée pertinente. Pour que ces campagnes soient un succès, le comité civil a besoin de bénévoles.

Accompagner les cadets lors d'activités :

En participant à certaines activités, il ne faut pas hésiter à donner votre nom lorsque des officiers demandent des volontaires pour les accompagner. C'est une expérience très enrichissante!

Défendre les intérêts des parents :

Le rôle du comité de soutien est aussi de représenter tous les parents auprès du commandant en cas de questionnement ou de conflit. N'hésitez pas à communiquer avec le comité par courriel à : comitecivilcc619beauceville@gmail.com

Implication au choix

Vous désirez vous impliquer plus spécifiquement sur l'une des activités prévues au calendrier? **C'est possible!**

N'oubliez pas que vous n'êtes pas seul et que le comité civil vous accompagne !

Activités de financement

- Collecte des contenants et bouteilles consignées (le 2 janvier de chaque année)
- Dons de parents ou d'organismes ou autres activités pertinentes
- Etc.

Organisation et soutien au bénévolat

- Représentation dans la communauté
- Assemblée générale (octobre)
- Cérémonial (voir le calendrier de l'année)
- Voyage de fin d'année (juin)

Autres

- Souper de Noël des cadets (voir le calendrier de l'année en cours)
- Recherche de commandites (en tout temps)

Bienvenue à tous!

Rendez-vous sur le site du Corps de cadets : www.cc619.com

Pour nous contacter en tout temps par courriel à : comitecivilcc619beauceville@gmail.com



Horaire Typique d'un mercredi soir

18H30	ARRIVÉE DES CADETS-CADRES
18H40	ARRIVÉE DES CADETS
18H50	PARADE DÉBUT SOIRÉE
19H05	ACTIVITÉ 1
19H45	PAUSE
20H00	ACTIVITÉ 2
20H45	PARADE DE FIN SOIRÉE
21H00	DÉPART DES CADETS/RÉUNION SOUS-OFFICIERS
21H15	DÉPART DES SOUS-OFFICIERS

L'horaire peut parfois changer pour des circonstances exceptionnelles. Lors de certaines soirées spéciales, un horaire particulier pourrait être utilisé, mais les heures d'arrivée et de départ devraient être les mêmes, sauf en cas d'indications contraires.

Horaire des activités facultatives

Les inscriptions aux activités facultatives (non obligatoire) auront lieu au début d'octobre au Corps de Cadets. Les activités auront lieu le lundi en rotation. Les dates seront disponibles via le calendrier du site web.

1. Musique

Où : Manège Militaire de Beauceville

Quand : lundi 18h30 à 20h30

Quoi : La fanfare du Corps de Cadets.

Responsable : à venir

2. Équipe de tir

Où : Manège Militaire de Beauceville

Quand : lundi de 18h30 à 20h30

Quoi : Sélection de l'équipe de tir à la carabine à air comprimé (compétition en mars)

Responsable : Capt Patricia Veilleux / Lt Daniel Jacques

* *Pour être admissible, les cadets devront avoir suivi toute la formation sur la sécurité au tir.*

3. Sport

Où : Manège Militaire de Beauceville

Quand : lundi 18h30 à 20h30

Quoi : Entraînement sportif en vue de notre participation aux tournois annuels de soccer, volley-ball et kin-ball en plus des jeux des cadets Chaudière-Appalaches en janvier.

Responsable : à venir

LA PARTICIPATION À NOTRE PROGRAMME

À Beauceville, nous travaillons avec les jeunes cadets depuis plus de 100 ans et nous comprenons les contraintes que les familles d'aujourd'hui doivent surmonter pour permettre une pleine participation de leurs enfants au programme des cadets de l'Armée. C'est donc pour cette raison que l'équipe du personnel a choisi de différencier les activités que nous offrons à vos enfants, car certaines sont plus importantes que d'autres. Voici un aperçu des types d'activités offertes par notre corps de cadets :

L'instruction obligatoire est un éventail d'activités dont les Corps de cadets doivent tenir et que les cadets doivent accomplir afin de compléter le programme du niveau de l'étoile. Voici des exemples d'activités de l'instruction obligatoire :

- ✓ La plupart des soirées d'instruction les mercredis soir à l'unité (du mois de septembre au mois de juin);
- ✓ Une à deux fin de semaines par l'aventure (bivouac, rafting, randonnée etc.)

- ✓ La participation aux journées d'instruction intensives (une ou deux par année). Ces journées permettent de présenter certains cours importants et qui nécessitent de la pratique immédiatement après avoir reçu la théorie afin de bien intégrer les apprentissages.

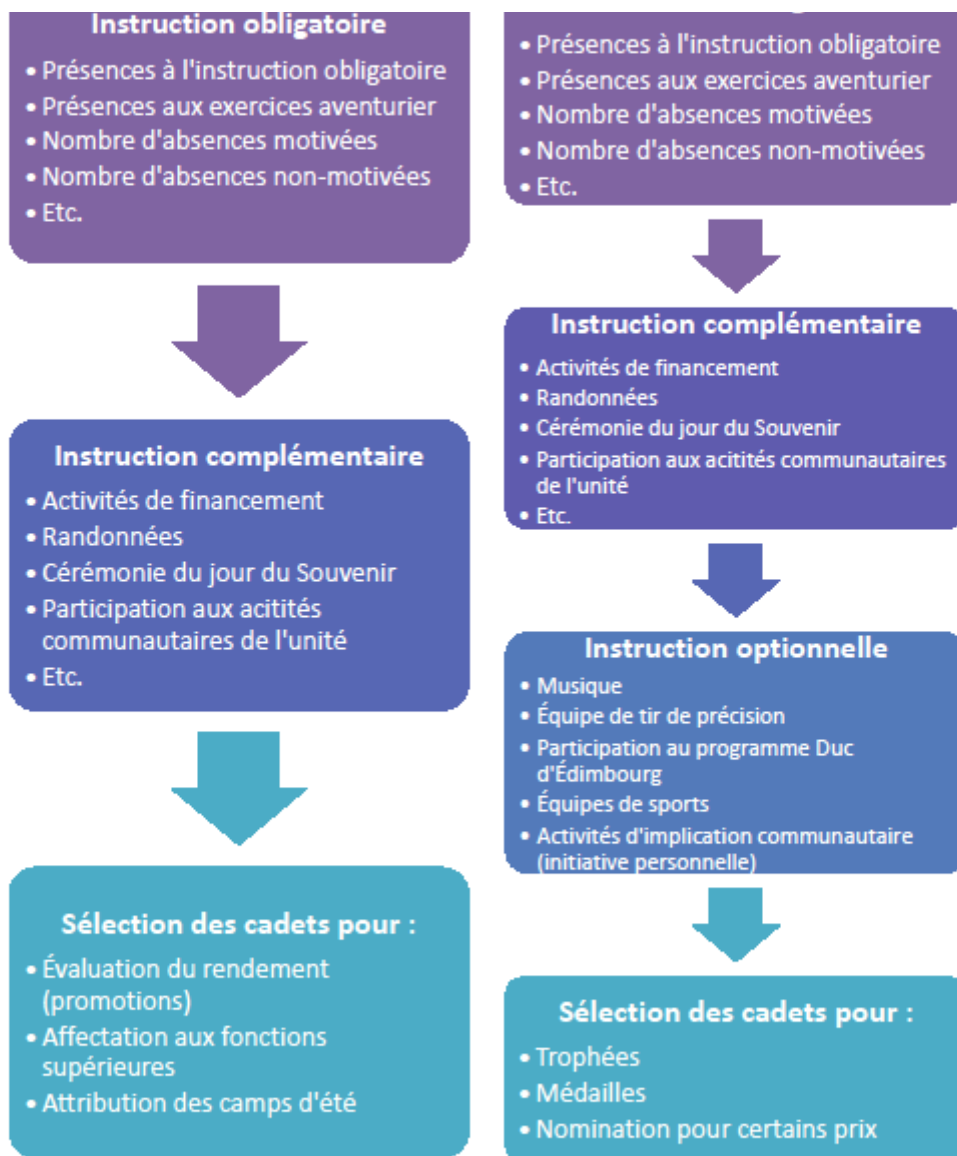
L'instruction complémentaire est un éventail d'activités que les Corps de cadets doivent tenir et que les cadets doivent accomplir afin de compléter le programme du niveau de l'étoile. Ces activités viennent compléter les activités obligatoires et font partie intégrante du programme du niveau de l'étoile. Le commandant du corps a la possibilité de choisir les activités parmi un éventail de choix, ce qui permet d'ajuster le programme du niveau de l'étoile selon les intérêts et les ressources du corps de cadets. Voici des exemples d'activités de l'instruction complémentaire :

L'instruction optionnelle est un éventail d'activités que les corps de cadet peuvent tenir et que les cadets peuvent accomplir afin de développer des connaissances et compétences avancées (devenir un spécialiste) dans un domaine d'intérêt marqué pour le cadet. Ces activités viennent enrichir les activités obligatoires et complémentaires et ne font pas partie intégrante du programme du niveau de l'étoile. Le commandant du corps a la possibilité de choisir les activités optionnelles parmi un éventail de choix, ce qui permet d'ajuster le programme des activités de l'unité selon les intérêts des cadets et les ressources du corps de cadets. Voici quelques exemples d'activités de l'instruction optionnelle :

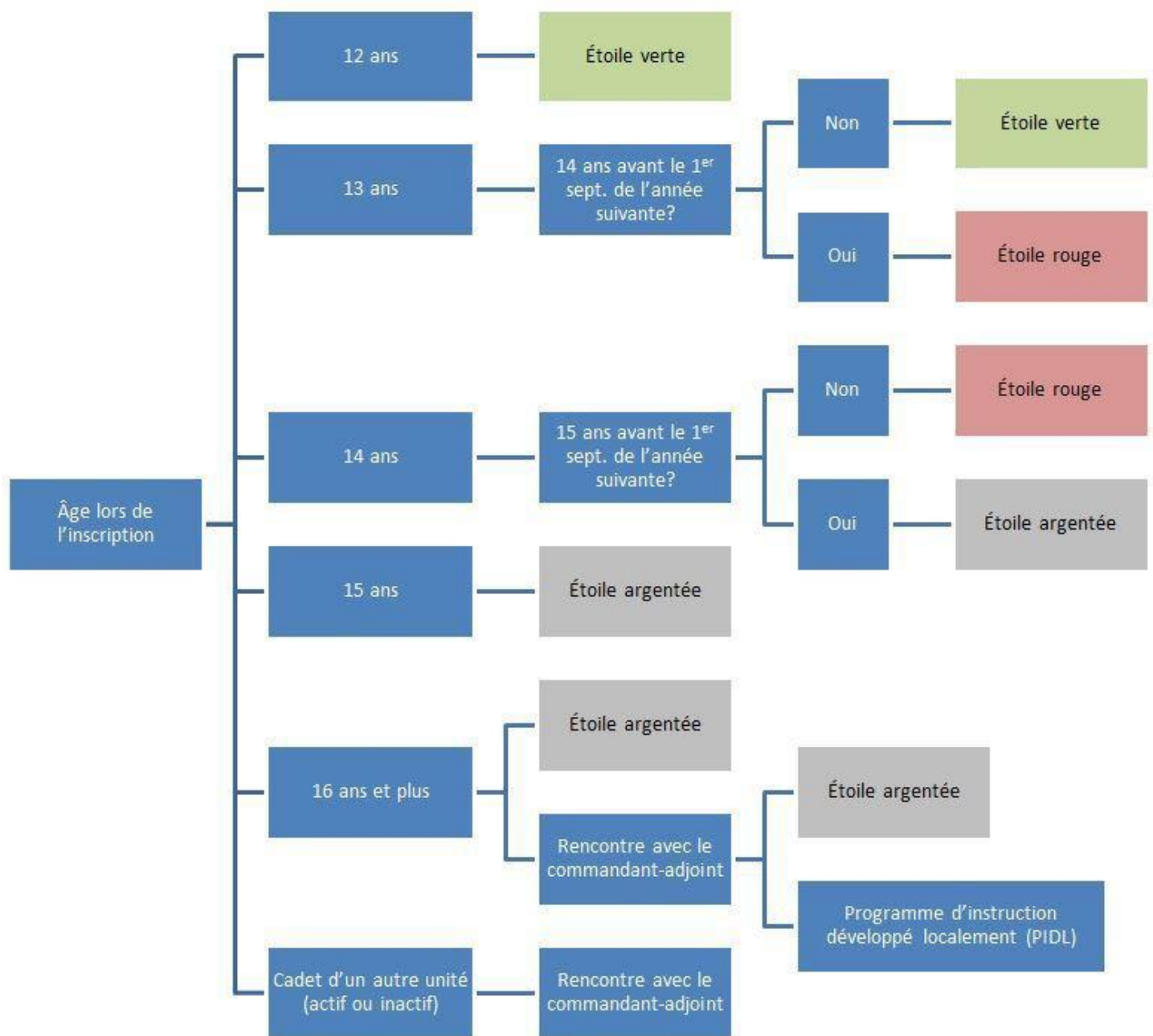
- ✓ La fanfare du Corps de Cadets;
- ✓ L'équipe de tir de précision de notre unité;
- ✓ Les équipes de sports de notre unité.

L'Équité

Afin de favoriser l'équité lors de la prise des décisions relative à l'évaluation du rendement, aux affectations à certaines fonctions supérieures, à l'attribution des camps d'été et pour la sélection des récompenses (trophées, médailles, etc.) nous utilisons les informations suivantes :



PROCESSUS D'INSCRIPTION EN FONCTION DE L'ÂGE



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Relations interpersonnelles

Il est interdit d'exercer toute forme de manifestation amoureuse lors des activités de l'unité.

Salut et honneur

On doit s'adresser à un supérieur dans les termes qui leur sont propres tel que vous l'apprendrez dans vos cours de formation élémentaires. Voici un aperçu de ces règles :

- Tous les officiers, y compris les élèves-officiers de l'unité, seront salués lorsque vous êtes en uniforme;
- Tous les cadets et les cadets-cadres seront appelés par leur grade respectif en tout temps; et
- Lorsqu'un officier, un instructeur civil supérieur entre dans un local ou en sort, l'ordre : « groupe » ou « classe » devra être donné, et à ce moment, tous les cadets adoptent la position « garde-à-vous » et attendent dans cette position que le supérieur donne l'ordre « repos ».

Posture et tenue

Nos activités se déroulent la plupart du temps dans des installations militaires. Nous sommes très chanceux de pouvoir profiter de toutes ces installations gratuitement. Beaucoup de corps de cadets n'ont pas cette chance. C'est pour cette raison que nous avons le devoir de respecter certaines traditions militaires, entre autres au sujet de la posture, de la tenue et du comportement. Voici quelques règles, qui peuvent paraître sévères, mais qui sont exigées dans les installations militaires et auxquelles nous devons nous conformer :

- Ne pas avoir ses mains dans les poches;
- Ne pas marcher avec le bras dessus, bras dessous avec une autre personne;
- Ne pas mâcher de la gomme; et
- Toujours marcher se déplacer militairement lorsque vous êtes sur une installation militaire.

Alcool et drogues

L'alcool et toutes formes de drogues (à l'exception des médicaments sous ordonnance médicale) sont prohibés lors des activités du corps de cadets. Le non-respect de cette règle pourrait même entraîner l'expulsion du mouvement des cadets du Canada.

Usage du tabac ou vapoteuse

Le corps de cadets est un organisme sans fumée. L'usage du tabac y est donc interdit en tout temps, même si vos parents acceptent que vous soyez un fumeur.

Cellulaire

Les téléphones cellulaires sont autorisés lors des activités du Corps de cadets 619 de Beauceville. Toutefois, leur utilisation doit demeurer responsable et respectueuse.

Pendant les périodes d'instruction, les réunions, les cérémonies et les activités, le téléphone ne doit en aucun cas déranger le bon déroulement de l'instruction. Il doit demeurer en mode silencieux et être utilisé uniquement lorsque cela est nécessaire.

Le téléphone peut servir, au besoin, à des fins liées aux activités des cadets (consultation d'informations, communications autorisées, horaires, etc.). Il ne doit pas être utilisé pour les réseaux sociaux, les jeux, les vidéos, la messagerie personnelle ou toute autre activité ayant pour effet de distraire le cadet ou de lui faire perdre du temps d'instruction.

Tout cadet qui fait un usage inapproprié de son téléphone pourrait se voir demander de le ranger jusqu'à la fin de l'activité ou se voir imposer les mesures disciplinaires jugées appropriées par le personnel.

Propriété publique et non publique

Il est strictement défendu à toute personne d'endommager, de modifier ou de détruire tout article qui est considéré comme étant une propriété d'autrui, du corps de cadets, d'une entreprise ou d'une personne qui accueille le corps de cadets sur sa propriété.

Attitude en classe

Notre programme d'instruction comprend des cours en classe et aussi des cours pratiques. Lors de ces périodes d'instruction, le comportement et l'attitude de chaque cadet doit être propice à l'apprentissage personnel et à celui du groupe.

Présence, ponctualité et départ hâtif

Chaque membre de l'unité doit être présent et ponctuel lors des activités d'instruction obligatoire du corps de cadets. Toute absence doit être justifiée. Pour les activités optionnelles, les mêmes règles sont de rigueur lorsque vous y êtes inscrit. De plus, aucun cadet(te) ne peut quitter les lieux sans l'autorisation d'un officier ou d'un membre du personnel qui s'assurera que les règles relatives au départ hâtif sont respectées, et ce même si les parents ont par ailleurs autorisé le départ hâtif.

Respect du personnel

Il est impératif de respecter tous les membres de l'unité. Le respect se traduit au quotidien par l'utilisation d'un langage poli et mesuré, par des comportements convenables envers les autres et par une tenue appropriée. Voici quelques éléments qui ne sont pas tolérés dans le cadre de nos activités :

- Moqueries;
- Risées;
- Paroles blessantes, mots vulgaires et les jurons;
- Isolement ciblé d'une personne afin de l'exclure du groupe; et
- Ne pas écouter un ordre ou faire semblant de ne pas entendre, etc.

PRÉPARATION ET PORT DE L'UNIFORME

Les uniformes doivent être portés avec fierté

Lorsque vous aurez remis tous les documents nécessaires à votre inscription, vous recevrez trois uniformes. Le premier est l'uniforme de parade des cadets de l'Armée. Le second, l'uniforme d'exercice en campagne (EEC) et l'uniforme de sport (jogging et gilet à l'effigie du Corps de Cadets). L'entretien et la responsabilité de tous les articles vestimentaires incombent au cadet et à ses parents/tuteur. La tenue et l'apparence des cadets de l'Armée doivent toujours, quand ces derniers sont en uniforme, faire honneur à leur corps de cadets et aux Cadets Royaux de l'Armée canadienne. Le port de l'uniforme est permis seulement quand les cadets prennent part à des activités et à des rassemblements autorisés. Quand les cadets portent l'uniforme en public, ils doivent veiller à ce que leur uniforme soit bien entretenu et porté comme il convient. Il est interdit de porter des morceaux d'uniforme et des vêtements civils en même temps (100% civil ou 100% uniforme). Il est également interdit de mettre ses mains dans ses poches de pantalons, de mâcher de la gomme en uniforme ou de porter des morceaux d'uniforme qui ne sont pas bien attachés, comme porter le manteau d'hiver ouvert sans fermer la fermeture éclair.

Quand porter l'uniforme

Les cadets doivent porter l'uniforme :

- Lors des soirées d'instruction, pour s'y rendre ou en revenir;

- Lorsqu'ils se rendent ou reviennent d'un Centre d'Entraînement des Cadets de l'Armée;
- Lorsqu'ils assistent à des cérémonies ou à des fonctions pour lesquelles le port de l'uniforme est approprié et autorisé par le commandant du corps de cadets.

***Il est défendu de porter des parties de l'uniforme à l'école, à la maison ou tout autre place qui n'est pas une activité de cadets.

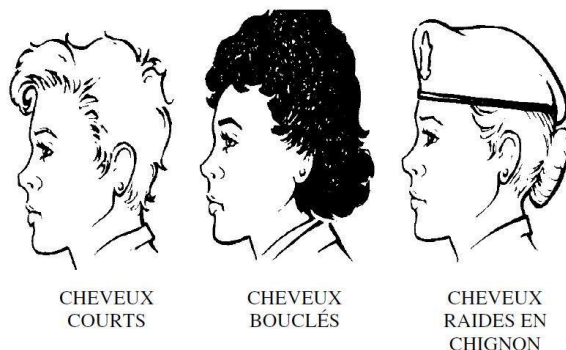
Barbe

Le port de la barbe n'est pas permis (exception faite des coutumes religieuses). C'est donc dire que les cadets doivent être bien rasés lors de toutes les activités de l'unité. Cette règle prévaut même lorsque les activités se déroulent en tenue civile.

Cheveux

- Les cheveux doivent, compte tenu des traditions religieuses et culturelles, être propres et bien coiffés;
- La chevelure ne doit pas dépasser le rebord inférieur du col de la veste et ne doit pas interférer avec le port des coiffures militaires autorisées;
- Le port d'articles décoratifs dans les cheveux est interdit;
- Les pinces, les épingles à cheveux et tous les autres accessoires employés pour attacher les cheveux ne doivent pas être visibles; et
- La chevelure qui n'est pas visible lors du port du béret appartient au cadet.

LES CHEVEUX DOIVENT TOUJOURS ÊTRE BIEN COIFFÉS ET NE DOIVENT PAS DÉPASSER LE BORD INFÉRIEUR DU COL..



Maquillage

- Le maquillage doit être discret;
- Un maquillage sobre est permis, mais les faux cils, un « *eye-liner* » trop accentué ou une ombre à paupières ou un vernis à ongles de couleur vive ne le sont pas;
- Évitez les parfums forts, car beaucoup de personnes y sont allergiques.

Bijoux

Les cadets peuvent seulement porter une montre-bracelet, des bracelets d'identité ou de secours médical;

- Si vous décidez de porter des accessoires religieux ou culturels, vous devriez le faire de sorte que votre uniforme le protège et qu'ils ne soient pas visibles;
- Les **cadettes** peuvent porter des petites boucles d'oreilles ou des tiges en or pour les oreilles percées;
- Seulement **une** paire de boucles d'oreille/tiges par oreille peut être portée.

La Tenue vestimentaire

L'uniforme favorise l'esprit d'équipe, car il évite la création de classes sociales en fonction des revenus des parents et aide les membres de l'équipe à se concentrer sur des buts communs. Les règles suivantes doivent être observées en ce qui a trait au port de l'uniforme des cadets de l'Armée;

Les vêtements doivent toujours être portés propres;

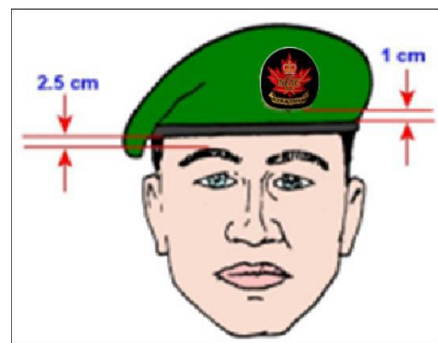
- Ils ne doivent pas être déchirés;

- Ils doivent être exempts de fils qui se défont ou de peluches; et
- Il ne doit pas manquer de bouton sur le vêtement.

Le Béret

Le béret est le couvre-chef réglementaire des cadets de l'Armée. Il identifie votre unité d'affiliation et informe les personnes qui vous regardent que vous êtes un cadet de l'Armée. Vous devez donc le porter avec fierté et en prendre grand soin. Voici quelques informations relatives au béret :

- Le béret se porte droit sur la tête avec le rebord inférieur (bande de tissu noire) à 2.5 cm ou 1 pouce au-dessus des sourcils, l'insigne centré au-dessus de l'œil gauche;
- Pour vous assurer que le béret est à 2.5 cm au-dessus des sourcils, vous pouvez mesurer cet espace à l'aide de la largeur de deux doigts;
- Assurez-vous que l'insigne de coiffure est centré au-dessus de l'œil gauche;
- Le béret est porté uniformément sur la tête. Il ne doit pas être bombé ou surélevé dans les airs;
- Le rebord du béret doit être descendu du côté droit et à l'arrière; Les cordons à l'arrière du béret sont insérés sous le rebord inférieur et l'écart dans le rebord se porte en arrière de la tête;
- Les cheveux ne devraient pas être laissés sur le front, ils seront placés sous le béret;
- Il faut l'enlever seulement quand vous mangez ou quand la tradition ou la coutume l'exige;



Bas de laine

Seulement les bas remis au cadet lors de son inscription doivent être portés avec les bottes de parade :

- Si les bas de laine vous piquent, une autre paire de bas peut être portée sous les bas de laine, mais ils ne doivent pas paraître au-dessus du bas de laine; et
- Si vous avez une allergie sévère à la laine, informez votre commandant de peloton dans les meilleurs délais.

Veste d'uniforme (la vareuse)

Les écussons qui sont cousus sur la veste doivent suivre les directives qui sont remises lors de la distribution des uniformes. Voici quelques informations qui vous aideront à bien porter votre vareuse :

- Tous les boutons (incluant ceux des poches) de la veste demeurent attachés en tout temps, à l'exception du bouton du haut qui lui est toujours ouvert;
- La veste peut être enlevée à l'intérieur des édifices et des bureaux, **lorsque cela est autorisé**;
- Assurez-vous que la ceinture est droite et n'est pas tordue;
- La boucle noire de la ceinture de la tunique doit être centrée;
- Les poches de la tunique ne doivent pas être remplies de trésors cachés; et

- La vareuse doit être repassée sans pli sur les manches.

Bottes

Les bottes ont besoin d'un entretien particulier. Pour que vos bottes soient aussi belles que celle de votre adjudant-chef, vous devrez y mettre du temps et des efforts! Nous vous conseillons d'utiliser les produits d'entretien des chaussures de la marque Kiwi. Voici quelques recommandations pour vos bottes :

- Les bottes doivent être lacées d'un côté à l'autre, horizontalement (voir la figure à droite);
- Les bottes sont polies au complet et lacées; les extrémités des lacets sont rentrées dans le haut des bottes; et
- Vous devez porter les bas de laine fournis avec votre uniforme, car ils vous protégeront de blessures aux pieds lorsque
- Vous casserez vos bottes.



Pantalon

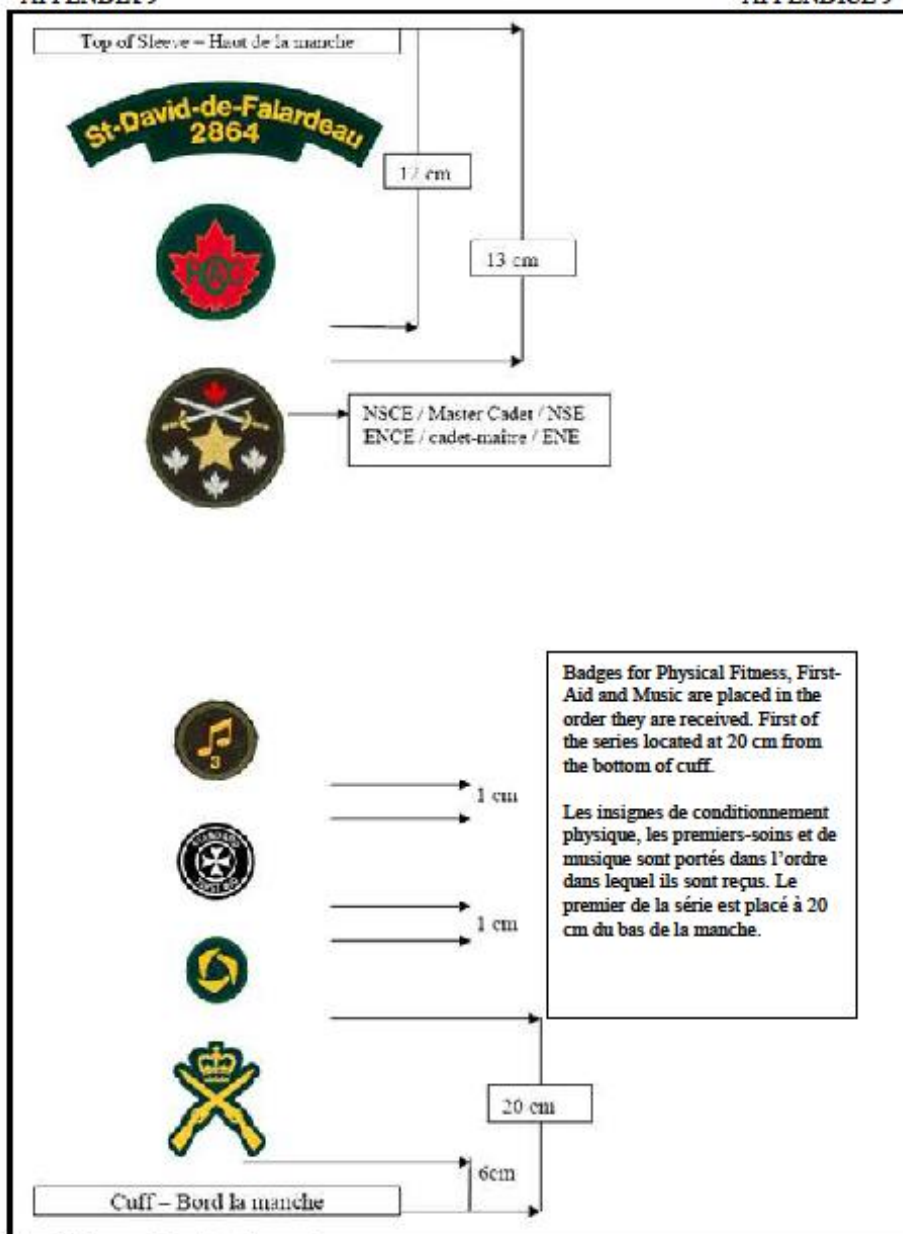
- Le pantalon est repassé avec un pli bien net au centre, devant et derrière;
- Les plis doivent être saillants;
- Le pli avant du pantalon est centré le long de la jambe et va jusqu'à la taille pour rejoindre la première ganse;
- Le pantalon devrait tomber sur le dessus de la botte et le bord est situé entre le 3e et 4e œillet à partir du bas de la botte. Vous devez ajuster le rebord du pantalon en conséquence (ne pas couper l'excédent de tissu).



Manche gauche

CATO 46-01
ANNEX F
APPENDIX 9

OAIC 46-01
ANNEXE F
APPENDICE 9

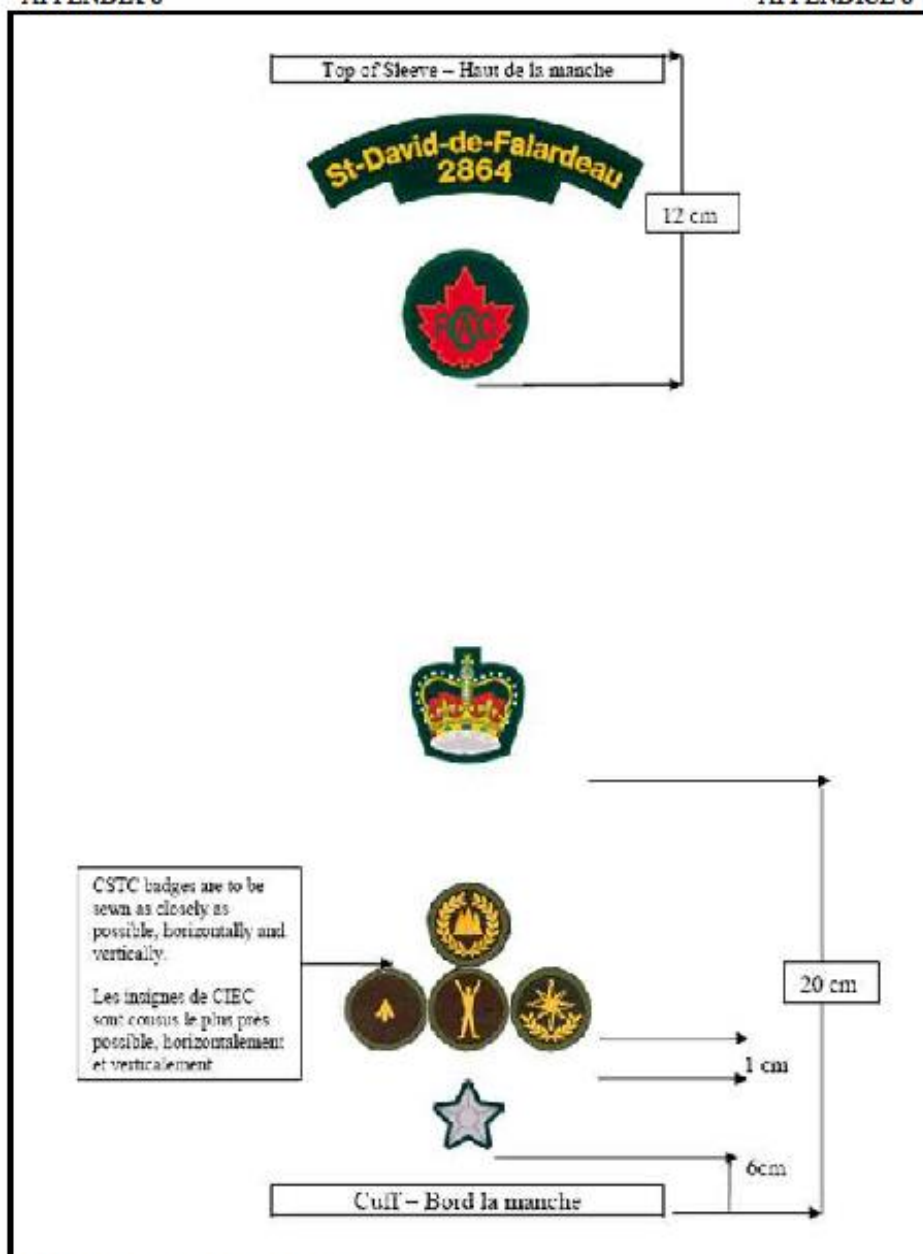


Left Sleeve - Manche de gauche

Manche droite

CATO 46-01
ANNEX F
APPENDIX 8

OAIC 46-01
ANNEXE F
APPENDICE 8



Right Sleeve - Manche de droite

LES TENUES NUMÉROTÉES – CADETS DE L'ARMÉE



C1- Tenue de Cérémonie

Béret, chemise, cravate, vareuse, pantalon avec ceinture, bas de laine et bottes.

Porté avec médailles (s'il y a lieu) et la plaque d'identification.

Certains postes portent ceinture blanche et gants blanc.



C2A Sans la vareuse

Béret, chemise, pantalon avec ceinture, bas de laine et bottes.

Porté avec les rubans (s'il y a lieu) et la plaque d'identification.

Pattes d'épaule amovibles avec grade.



C2- Vareuse col ouvert

Béret, chemise, vareuse, pantalon avec ceinture, bas de laine et bottes.

Porté avec les rubans (s'il y a lieu) et la plaque d'identification.



C5- Uniforme d'exercice en campagne (UEC)

Pantalon et chemise vert olive, t-shirt, bottes d'entraînement en campagne, Pattes d'épaule amovibles avec grade.

Doit être porté avec le béret ou le chapeau d'été beige.



Tenue civile

T-shirt rouge du Corps de Cadets et Jogging noir

CRITÈRES DE NOS RÉCOMPENSES, TROPHÉES ET MÉDAILLES

Voici un court descriptif des récompenses qui peuvent être décernées à la fin de chaque année d'entraînement. Les récompenses sont remises lors du Gala Méritas ainsi que lors de la revue annuelle, qui a lieu habituellement à la fin mai. Pour la sélection des trophées, prix, médailles et reconnaissances, les officiers et un membre du comité de parent sont regroupés pour élire les récipiendaires.

Niveau1 (étoile verte) :



- Mérite académique
- Tenue
- Meilleur cadet étoile verte + bourse
- Bourse

Niveau2 (étoile rouge) :



- Intérêt marqué
- Meilleur candidat + bourse
- Bourse

Niveau 3 (étoile argenté) :



- Méthode d'instruction
- Efficacité générale + bourse
- Bourse

Niveau 4-5-6-7 (doré et +) :



- Meilleur résultat ENE + bourse
- Qualité de l'instruction
- Tireur gros calibre
- Plaque du commandant
- Médaille de service des cadets

Pour tous :

- Médaille de la Légion Royale Canadienne
- Médaille Lord Strathcona
- Meilleur tireur couché avec la Daisy
- Meilleur tireur debout avec la Daisy
- Participation remarquable
- Aventurier
- Musique
- Bourses

PRÉREQUIS POUR LES PROMOTIONS

(RÉF. OAIC 13-02)

Grades	Prérequis
Membres d'équipes	



Lance-caporal

- Participer au programme d'instruction de l'étoile verte pendant au moins cinq (5) mois; et
- Avoir la recommandation du commandant de son peloton.



Caporal

- Détenir le grade de lance-caporal;
- Avoir réussi le programme d'instruction de l'étoile verte;
- Avoir participé à l'évaluation de la condition physique des cadets; et
- Avoir la recommandation du commandant de son peloton.

Grades	Prérequis
Chefs d'équipes	



Caporal-chef

- Compter au moins six (6) mois de service au grade de caporal;
- Avoir réussi le programme d'instruction de l'étoile rouge;
- Avoir participé à l'évaluation de la condition physique des cadets; et
- Avoir la recommandation du commandant de son peloton.



Sergent

- Compter au moins six (6) mois de service au grade de caporal-chef;
- Avoir réussi le programme d'instruction de l'étoile argentée;
- Obtenir au moins la mention « Atteint sans difficulté » dans l'objectif de rendement 303 (leadership) du programme d'étoile d'or;
- Avoir participé à l'évaluation de la condition physique des cadets; et
- Avoir la recommandation du commandant de son peloton.

PRÉREQUIS POUR LES PROMOTIONS - SUITE

Grade	Prérequis*
Responsables d'activités	<i>*D'autres facteurs particuliers peuvent être pris en considération lors de l'attribution des promotions des sous-officiers responsables d'activités</i>
 Adjudant	• Compter au moins six (6) mois de service au grade de sergent; • Avoir réussi le programme d'instruction de l'étoile dorée; • Obtenir au moins la mention « Atteint sans difficulté » dans l'objectif de rendement 403 (leadership) du programme d'étoile nationale d'excellence (ENE); • Avoir participé à l'évaluation de la condition physique des cadets; et • Avoir la recommandation du commandant de son peloton.
 Adjudant-maître	• Compter au moins six (6) mois de service au grade d'adjudant; • Obtenir au moins la mention « Atteint sans difficulté » dans l'objectif de rendement 503 (leadership) du programme d'étoile nationale d'excellence (ENE); • Avoir participé à l'évaluation de la condition physique des cadets; • Avoir la recommandation du commandant de son peloton; et • Voir sa candidature retenue, à la suite du dépôt de son dossier de candidature, par le Conseil de mérite de l'unité.
 Adjudant-chef	• Compter au moins six (6) mois de service au grade d'adjudant-maître; • Avoir participé à l'évaluation de la condition physique des cadets; • Avoir la recommandation de l'officier d'instruction de l'unité; et • Voir sa candidature retenue, à la suite du dépôt de son dossier de candidature, par le Conseil de mérite de l'unité.

GRADES DES OFFICIERS DE L'ARMÉE CANADIENNE

Officiers généraux



GÉNÉRAL
(GEN)



LIEUTENANT-GÉNÉRAL
(LGEN)



MAJOR-GÉNÉRAL
(MGEN)



BRIGADIER-GÉNÉRAL
(BGEN)



HAUSSE-COL DES
OFFICIERS GÉNÉRAUX

Officiers supérieurs



COLONEL
(COL)



LIEUTENANT-COLONEL
(LCOL)



MAJOR
(MAJ)

Officiers subalternes



CAPITAINE
(CAPT)



LIEUTENANT
(LT)



SOUS-LIEUTENANT
(SLT)

Élèves-officiers



ÉLÈVE-OFFICIER
(ÉLOF)